

# **Rapport du jury du concours spécial pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie**

## **Session 2025**

### **Contexte réglementaire :**

Le concours spécial pour le recrutement des ingénieurs des travaux est prévu par le décret N°65-184 du 5 mars 1965 article 8 alinéa 3, modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des travaux de la météorologie.

Les modalités du concours sont fixées par arrêté ministériel du 3 octobre 2017.

Le concours comporte une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

#### La phase d'admissibilité comprend trois épreuves obligatoires :

— une épreuve écrite de physique de l'atmosphère, d'une durée de 4 heures, sous forme d'exercices et/ou de QCM, affectée du coefficient 8.

— une épreuve écrite de note de problématique, d'une durée de 4 heures se rapportant à un sujet de portée générale, affectée du coefficient 3.

— une épreuve écrite d'anglais, d'une durée de 2 heures, consistant en la rédaction d'un texte à partir d'une question ouverte ou d'un court énoncé sur un thème général, affectée du coefficient 2. Aucune documentation n'est autorisée pour cette épreuve écrite. Le candidat est jugé sur ses capacités à organiser des idées et les présenter en anglais avec une syntaxe correcte et un vocabulaire riche et précis.

#### La phase d'admission comprend quatre épreuves obligatoires :

— un entretien avec le jury destiné à apprécier l'aptitude et les motivations du candidat à occuper les fonctions d'ingénieur. (durée : 30 minutes).

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat portant sur sa formation et éventuellement son parcours professionnel, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du *curriculum vitae*, le cas échéant, d'une fiche synthétique des mémoires universitaires (études et projets) et la liste des publications du candidat.

Au cours de cet entretien, le candidat est interrogé sur des questions relatives à l'ensemble du programme de météorologie.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 421-1 du code de la recherche, présenter sous forme d'un dossier leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat.

Le candidat remet l'ensemble des dossiers et documents au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation de 0 à 20, affectée du coefficient 8.

— une évaluation orale des connaissances en statistiques à partir d'exercices ou de questions (préparation : 30 minutes, épreuve orale : 30 minutes) ; cette épreuve fait l'objet d'une notation de 0 à 20, affectée du coefficient 3.

— une évaluation orale des connaissances en informatique à partir d'exercices ou de questions (préparation : 30 minutes, épreuve orale : 30 minutes) ; cette épreuve fait l'objet d'une notation de 0 à 20, affectée du coefficient 3.

— une épreuve orale d'anglais d'une durée de 30 minutes visant à tester les capacités d'un candidat à s'exprimer à partir d'un sujet sur un thème général tiré de magazines de vulgarisation ou de journaux. Pour cette épreuve, le candidat est notamment jugé sur ses aptitudes à présenter une synthèse du texte à partir d'un plan précis et de notes succinctes. Il doit être capable d'argumenter sur le thème du texte à l'aide d'une syntaxe appropriée et d'un vocabulaire riche et précis. Un temps de préparation de 30 minutes est alloué au candidat avant l'épreuve orale. Cette épreuve fait l'objet d'une notation de 0 à 20, affectée du coefficient 2.

Chacune des épreuves est notée de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient prévu. **Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires est éliminatoire.**

Seuls peuvent être déclarés admis par le jury les candidats ayant obtenu, à l'issue de l'ensemble des épreuves, un total d'au moins 290 points.

L'ouverture du concours pour 2025 et le nombre de places offertes sont fixés par décisions de la Présidente-directrice générale du 3 janvier 2025 et du 17 mars 2025.

#### **Composition du jury :**

La composition du jury a fait l'objet d'une décision de la Présidente-directrice générale en date du 7 avril 2025.

##### **Président :**

M. Thibaut MONTMERLE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

##### **Vice-Présidente :**

Mme Gabrielle CASTELLA, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie ;

##### **Membres de jury :**

M. Laurent JACQUIN, attaché principal d'administration de l'état ;

M. Florent BEUCHER, ingénieur des travaux de la météorologie ;

Mme Dominique BOUNIOL, directrice de recherche du CNRS.

##### **Examineurs :**

M. Laurent DOREL, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;

M. Michaël ZAMO, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie ;

M. Julien LÉGER, ingénieur des travaux de la météorologie ;

M. Quentin RODIER, ingénieur des travaux de la météorologie ;

M. Frédéric FERRY, ingénieur des travaux de la météorologie ;

Mme Morgan AJANY, attachée d'administration de l'état ;

Mme Olga LARROQUE, société LinguaPole.

## Calendrier :

Le calendrier et les éléments de cadrage sont rappelés dans la note d'information de la DRH :

- Nombre de postes offerts : 11 (7 postes pour la filière fonctionnaire et 4 pour la filière civile)
- Date d'ouverture : 6 février 2025
- Date limite de dépôt des candidatures : 10 mars 2025
- Date des épreuves écrites : 9 et 10 avril 2025
- Date du jury d'admissibilité : 13 mai 2025
- Date des épreuves orales : du 25 au 27 juin 2025
- Date du jury d'admission : 27 juin 2025

## Avis et recommandations du jury sur les épreuves du concours spécial ITM 2025

### Chiffres 2025 :

	Filière Fonctionnaire	Filière Civile
Nombre d'inscrits	18	15
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	17	13
Nombre d'admissibles	15	11
Nombre d'admis	7	4
Seuil d'admissibilité (en points) / 260	105,80 soit 8,14/20	105,80 soit 8,14/20
Seuil d'admission (en points) / 580	356,00 soit 12,28/20	379,90 soit 13,10/20

Parmi les 18 candidats ayant participé à l'épreuve écrite, 12 ont présentés leur candidature simultanément dans les 2 filières (fonctionnaire et civile), 5 se sont limités à la filière fonctionnaire, tandis qu'un seul candidat s'est orienté exclusivement vers la filière civile.

### Notes des candidats après application des coefficients

		Note minimale (en points)	Note moyenne (en points)	Note maximale (en points)
<b>Épreuves écrites</b>	Note de problématique /60	18,00	25,83	48,00
	Physique de l'atmosphère /160	18,40	76,00	109,60
	Anglais /40	16,00	28,33	37,00
<b>Épreuves orales</b>	Statistique /60	18,00	31,69	48,00
	Informatique /60	30,00	44,06	51,00
	Anglais /40	16,00	28,84	37,50
	Entretien avec le jury /160	49,60	104,55	146,40

## **Avis et recommandations des examinateurs sur les épreuves écrites et orales**

### **Épreuve écrite de note de problématique :**

L'épreuve de note de problématique a pour objet d'apprécier les qualités rédactionnelles du candidat ainsi que sa capacité de raisonnement et de compréhension.

Le sujet proposé cette année portait sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. La note de problématique devait mettre en exergue les actions des pouvoirs publics en la matière (acteurs, circuit, dispositifs d'aide...) et aborder 3 thématiques : l'obligation d'emploi, l'accessibilité et la compensation. Une attention particulière a été portée aux copies ayant su dresser un état des lieux 20 ans après la loi de 2005.

Le dossier documentaire, très complet, fournissait les éléments nécessaires pour répondre au sujet.

Le niveau des copies est très hétérogène (la meilleure copie ayant obtenu la note de 16/20 et la moins bonne 6/20).

Dans l'ensemble, le sujet a été compris et les documents assimilés même si certains se sont contentés de la paraphrase. En revanche, bon nombre de candidats ont choisi de construire un plan en trois parties correspondant directement aux trois notions mentionnées (obligation d'emploi, accessibilité, compensation). Or celles-ci devaient être abordées tout au long de la note puisque ces notions étant liées les unes aux autres, elles n'avaient pas vocation à être identifiées comme des parties distinctes. Force est de constater que les copies ayant obtenu les meilleures notes ont pris ce parti. Ce sont ces mêmes candidats qui ont su faire preuve d'une réelle capacité rédactionnelle et argumentative.

Il convient de souligner que, cette année encore, tous les candidats ont fait l'effort d'annoncer le plan et de structurer leur copie. Les conseils sur ce point ont été pris en compte, cependant ceux portant sur l'importance de la relecture en fin d'exercice pour éviter les fautes d'orthographe, de syntaxe ou de mots manquants après utilisation d'un correcteur blanc ne l'ont pas été. Il est également nécessaire de maîtriser le temps imparti en s'entraînant à la rigueur de l'exercice, certains candidats n'ayant pu finaliser leur rédaction.

Aussi, même si certains, peut-être par manque de temps, ne se sont pas appliqués, l'écriture a été soignée dans l'ensemble avec l'utilisation quasi-systématique du stylo à bille, ce qui reste appréciable pour le correcteur.

Enfin, il convient de relever que plusieurs copies ont comporté des jugements de valeur tels que : « il ne fait pas très bon être travailleur handicapé », « cette règle ne pourra que ravir les handicapés », « on est tout de même en droit d'espérer des jours meilleurs »... Des candidats se destinant à une carrière de fonctionnaire ne peuvent manquer à l'obligation de réserve qui désigne l'obligation faite à tout agent public de faire preuve de retenue dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles. Il est donc conseiller de s'appliquer à répondre à la commande avec objectivité.

### **Avis et recommandations du jury**

Pour toutes les épreuves, les notes moyennes obtenues se situent au-delà de la moyenne. L'épreuve de physique de l'atmosphère est celle dont la note moyenne est la plus basse. Le niveau général des épreuves orales d'anglais et d'informatique est bon pour l'ensemble des candidats. De manière générale, les candidats sélectionnés ont fait très bonne impression lors de l'entretien avec le jury, notamment celles et ceux ayant postulé à la filière fonctionnaire.

### **Entretien avec le jury :**

L'entretien avec le jury avait une durée de 30 minutes. La durée de 10 minutes, préconisée pour la présentation du CV en début d'entretien, n'a été dépassé par aucun des candidats. La période de 20 minutes restante s'est partagée entre questions relatives aux sciences de l'atmosphère (météo générale, météo dynamique et couche limite atmosphérique) et questions générales relatives au management, au fonctionnement et au rôle de Météo-France dans la société (climat, vigilance...), permettant d'apprécier les connaissances des candidats, leur capacité à s'exprimer clairement ainsi que leur motivation.

Les qualités démontrées par les candidats se sont réparties sur un spectre un peu plus resserré que les années précédentes. Les candidats titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur ont généralement montré une maturité plus importante que les candidats titulaires d'un M1.

Chaque membre du jury a ensuite attribué une note à chaque candidat entre 0 et 20, dont la moyenne a fourni la note finale. Aucun membre du jury ne connaissait professionnellement ou personnellement un candidat, n'impliquant donc pas d'abstention.